

Comité des salaires France 3 Lorraine 2018

Les Délégués du Personnel et élus CE CGT de France 3 Lorraine constatent que les informations fournies dans le cadre du comité des salaires 2018 relèvent une fois de plus d'une lecture restrictive de l'accord du 28 mai 2013.

Il leur est impossible de remplir leur rôle de contrôle et de vigilance en amont de l'attribution des mesures individuelles.

Reconstituer l'historique des carrières des salariés, relever les inégalités de salaires à situations professionnelles identiques et soulever les disparités, tel devrait être l'objectif d'un comité de salaires. Malgré l'effort récent de l'entreprise la résorption des disparités hommes/femmes demeure.

Le rôle assigné aux délégués du personnel et représentants syndicaux consistant à "émettre des propositions et formuler des observations concernant les salariés qui n'auraient pas bénéficié de mesure depuis 3 ans révolus" est insatisfaisant.

Cette situation accentue d'autant le sentiment d'injustice éprouvé par une majorité de salariés de France Télévisions

Nous demandons une fois de plus que l'accord des salariés sur la communication des données soit, comme auparavant implicite, et seuls ceux qui refusent doivent se manifester.

Les signataires réclament en outre, que la totalité des informations individuelles d'un même collectif de travail (fonction, salaire, ancienneté, historique des mesures et positionnement dans la grille) soient transmises aux représentants du personnel.

L'absence pour la 2^{ème} année consécutive (même en audio conférence) de Mr.A.Segur, Responsable RH est une preuve manifeste de déconsidération à l'encontre du personnel de la Filière de Nancy qui subit de profonds bouleversements depuis plusieurs mois. Ces salariés sont à nouveau les oubliés de ce comité.

Dans cette attente, les Délégués du Personnel et élus CE CGT de France 3 Lorraine laissent la direction assumer seule l'arbitraire et l'opacité dans lesquelles les mesures 2018 seront attribuées.

Nancy, le 3 octobre 2018